

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2016\_2\_1**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille seize, le mardi 16 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

**Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Boixe pour nos travaux des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Boixe pour financer nos travaux des bâtiments communaux, il convient de valider la convention en pièce jointe.

Le Conseil apré en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de valider la convention en pièce jointe;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, et tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot